

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 24 Juin 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-24-06-22

Date de la convocation:

18 / 06 / 2021

Convoqués: 23
Présents : 19
Représentés : 1
Absents : 3

Objet :

Intercommunalité

Convention du projet
« petites villes de demain »

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heure, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Catherine WANTIEZ, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

Était absent : Anne Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que le projet « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il rappelle que le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

Monsieur le Maire ajoute que les communes bénéficiaires ont été labellisées sous forme d'un binôme de communes au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture de département le 23 décembre 2020.

Ailly sur Noye et Moreuil ont été labellisées sous forme de binôme. Pour commencer à travailler ce projet, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au programme entre les différentes parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « petites villes de demain » et toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND

